

Dans quel cas tracer une demande de dérogation ?

L'accueil en ESMS sur une unité temporaire est limité à 90 jours. Au delà, il est nécessaire de demander une dérogation à la MDPH.

Il est désormais possible de tracer cette demande de dérogation sur la notification concernée. Cette information sera alors visible sur votre Tableau de bord, et sur celui de la MDPH.

Attention: La demande de dérogation doit passer par les voies règlementaires officielles. Cette fonctionnalité ne sert qu'à le tracer sur ViaTrajectoire et partager l'information avec la MDPH.

A destination de : ESMS proposant de l'accueil temporaire ou accueil temporaire séquentiel

1) Déclarer une demande de dérogation

Pour les décisions d'orientation identifiées comme étant d'une temporalité "accueil temporaire" ou "accueil temporaire séquentiel", une nouvelle action est disponible pour l'ESMS lors de l'accès à la notification. Il est possible de déclarer le fait d'avoir fait une demande de dérogation auprès de la MDPH. Cette dérogation concerne le nombre de jours d'accueil temporaire auxquels l'usager a droit.

Retour au tableau de bord Imprimer Sélectionner une action

Accompagnements dans mes unités

Statut de l'accompagnement	Unité	Accompagnement
Usager pris en charge Depuis le 08/02/2021 Fin d'accompagnement prévue le 07/04/2021	Polyhandicap - Accueil de jour Places disponibles : 2 Liste d'attente : 1	Temporaire Changer le statut

Sélectionner une action

- Déclarer un nouveau contact
- Mettre au statut "Demande de réorientation"
- Ajouter un nouvel accompagnement
- Déclarer une demande de dérogation**

A noter : une fois la demande de dérogation effectuée, la décision d'orientation à laquelle est rattachée la notification concernée est marquée comme "en demande de dérogation". Cette information est visible dans les tableaux de bord ESMS et MDPH grâce à un nouvel icône associé au statut "usager entré" :



Statut	Precision	N° individu	Sexe	Identité	ESMS/Unité	Temporalité	Validité	Modif.	Actions
		200022 (32)		HATEUR Nordine (34 ans)	ESAT LA TERRASSE CONDOM Polyhandicap - Accueil de jour	04/06/2018 Non précisée	27/09/2018 27/09/2021	16/03/2021	

BONNES PRATIQUES

Cette fonction permet de tracer une demande de dérogation, mais ne se substitue pas aux démarches à effectuer auprès de la MDPH.

Date dernière
modification :
15/03/2021

Tracer une demande de dérogation

FICHE PRATIQUE
VIATRAJECTOIRE
(HAND010_F)